

Mars 2017

## Elections 2017

### Machines à voter

A la veille de chaque élection nationale, la suspicion sur les machines à voter refait surface. Désinformation, enquêtes à charge, amalgames, essayent invariablement de semer le doute chez les électeurs. Assimilées (à tort) au vote par internet, elles sont suspectées d'être vulnérables aux attaques à distance. Qui sait qu'elles ne sont connectées à rien, ni même connectées entre elles ? Personne n'a jamais prouvé une quelconque intrusion d'aucune sorte en France, pas plus qu'un défaut de protection ou de fiabilité. On les prétendait fragiles et sujettes à une obsolescence rapide : les machines actuelles sont utilisées par les mêmes communes depuis plus de 12 ans. Les collectivités qui les utilisent souhaitent les conserver et les électeurs en sont également très satisfaits comme le prouve une enquête menée en 2012, dernière année d'élection présidentielle.

#### **Pourquoi les collectivités utilisatrices sont convaincues de l'intérêt des machines à voter ?**

Simplement parce qu'elles améliorent l'organisation générale du processus électoral. Les machines à voter permettent d'alléger la charge de travail préparatoire dans les collectivités. Elles permettent un accès égalitaire aux bulletins de toutes les candidatures. Pendant le vote, elles permettent le vote autonome des personnes mal voyantes. Durant le dépouillement, elles renforcent la sincérité des résultats en supprimant toute erreur de jugement sur la validité des votes exprimés, et évitent d'interminables décomptes. Qui ignore encore la difficulté pour les communes de mobiliser des assesseurs et des scrutateurs pour procéder aux fastidieux dépouillements du vote papier ?

#### **Avec les machines à voter, le dépouillement est fiabilisé et les votes nuls disparaissent.**

L'actuelle proportion d'erreurs de dépouillements et l'existence de nombreux votes nuls liés à l'usage du vote papier seront jugées inacceptables lorsque les résultats d'une élection seront très serrés. Pour l'exemple, lors de l'élection présidentielle de 2002, on comptait 1.000.000 de bulletins blancs et nuls au 1<sup>er</sup> tour. Au décompte des votes exprimés, on comptait 190.000 votes entre le 2<sup>nd</sup> et le 3<sup>ème</sup> candidat ... qui fut recalé. Comparativement au vote papier, les machines à voter améliorent donc indiscutablement la qualité des scrutins en faisant disparaître les erreurs de dépouillement et les votes nuls.

#### **Contrairement au vote papier, les machines à voter peuvent certifier que le résultat du dépouillement est exact.**

Avec les machines à voter, il est impossible de modifier, d'annuler ou de perdre des votes, fussent-ils blancs ou nuls. Comparativement, le décompte des votes papier est plus fragile car plus facilement sujet aux erreurs ou aux manipulations individuelles. C'est d'ailleurs cela qui a motivé l'aménagement du code électoral en 1969, permettant l'usage des machines à voter. C'est aussi pour cela que les différences entre le nombre de votants et le nombre d'émargements sont plus importantes dans les bureaux équipés de machines à voter, les erreurs humaines n'étant plus dissimulées.

Agréées par le Ministère de l'Intérieur en 2004, les machines à voter ESF-1 équipent une soixantaine de collectivités depuis 2004. Cet agrément fut délivré à l'issue d'inspections méticuleuses réalisées par le Bureau Veritas. Depuis, ce dernier effectue régulièrement des contrôles pour vérifier la constance du respect des exigences du règlement technique. Les aptitudes du Bureau Veritas sont elles-mêmes vérifiées par l'organisme de contrôle et d'accréditation (le COFRAC). Cette chaîne de contrôle et les rapports concluants émis par le Bureau Veritas garantissent la qualité, la surveillance et le suivi de l'agrément délivré.

Malgré cela, en raison de craintes finalement infondées et à l'issue d'un emballement médiatique irrationnel, un moratoire fut mis en place en 2008 pour limiter l'équipement de nouvelles collectivités et rendre impossible l'agrément de nouveaux équipements. Le Ministère de l'Intérieur confirme régulièrement l'absence d'incidents liés à l'usage des machines à voter et leur parfaite sécurité. Aujourd'hui, 61 villes utilisent notre modèle de machine à voter, 5 autres utilisent des systèmes différents, pour un total d'environ 1,5 millions électeurs inscrits. Toutes font état de leur satisfaction unanime et considèrent l'éventualité d'un retour au vote papier comme une régression.

De nouveaux équipements, plus performants, sont désormais disponibles pour remplacer le matériel mis en place en 2004. Les utilisateurs actuels sont évidemment les mieux placés pour réaliser de premières implantations afin d'engager progressivement la modernisation justifiée de l'outil électoral.